

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

portant inscription au Tableau de Con-
cours d'admission et de promotion, à
titre militaire dans l'Ordre National du
Dahomey ;

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL ;
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Prési-
dentiel ;
- VU l'Ordonnance N°70-34/EP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil
Présidentiel ;
- VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des Lois
N°s60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 ins-
tituant l'Ordre National du Dahomey ;
- VU les Décrets N°s70-81 et 71-149/CP des 7 Mai 1970 et 4 Août
1971 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du
Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret N°125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des
Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret N°71-99/CP/CH. du 27 Mai 1971 chargeant un Membre
du Conseil de l'Ordre de l'Intérim du Grand Chancelier ;
- Sur proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Natio-
nale et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du
Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont inscrits, à titre militaire, au tableau de Concours
pour admission et promotion dans l'Ordre National, les Officiers des
Forces Armées Dahoméennes dont les noms suivent :

A) Au Grade de COMMANDEUR

Le Lieutenant-Colonel SINZOGAN Coffi Benoît
Officier du 1er Août 1966

B) Au Grade d'OFFICIER

Le Lieutenant-Colonel KOUANDETE Maurice

Le Chef de Bataillon CHASME Louis

Le Chef de Bataillon KERREKOU Mathieu

Le Chef d'Escadron OHOUENS Barthélémy
Chevaliers du 1er Août 1966

C) Au Grade de CHEVALIER

Le Capitaine AHO Félix

" AMOUSSOU Dossou Isidore

C) Au Grade de CHEVALIER (suite)

Le Capitaine COPIERY Joseph

" DOSSOU Nounagnon François

" GBETOWENOMON C. Lucien

" GLELE Lucien

" GUEDEGBE Mathias

" HONVOH Augustin

" KOFFI Codjo Pierre

" LAHAMI Thomas

" MAMA DJOUGOU Amadou

" ZCUMAROU Wallis Ibrahim

Le Chef d'Escadron LAWANI Raïmi

Le Capitaine de Gendarmerie HOINDO Pacôme

" LIADY Yaya

" MORIBA Djibril

Le Sous-Lieutenant GBADA Christophe

" KORA BATA Biyo

Le Lieutenant de Gendarmerie ATOHOUN Emile

Le Sous-Lieutenant de Gendarmerie REGO (do) Prosper

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 22 Septembre 1971

H. M. A. G. A.

Par le Président du Conseil Présidentiel
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

AMPLIATIONS :

PCP 6 SGG 4 DCCT 1 MINISTERES 11

MCP 4 DN 1 DGAJL 2 JORD 1 IAA 1

CS 6 GDE CHANCELLERIE 15 DIR.ST. 1

INTERESSES 25

M.S. COULIBALY

RECEVU

CHIEF DES ARCHIVES

100-500